TOURCOING

Conseil municipal. — En vertu d'une autorisation de M. le Préfet du Nord, il y a lieu d'ajouter à l'ordre du jour de la séance extraordinaire de ce jour la question suivante :

Immeuble Pollet-Hassebroucq ; proposition de résiliation de bail.

Renouvellement partiel du Conseil des Prud'hommes. — L'arrêté suivant de M. le Préfet du Nord, relatif au renouvellement partiel du Conseil de Prud'hommes de Tourcoing nous est communiqué.

Article premier. — Les listes générales des électeurs du Conseil de Prud'hommes de Tourcoing seront rendues publiques à partir du 14 janvier 1901 jusqu'au 25 du même mois inclusivement.

Elles seront déposées à cet effet, à la Mairie de Tourcoing où toute personne intéressée pourra en prendre communication.

Art. 2. — Dans les vingt jours qui suivront la publication, c'est-à-dire jusqu'au 14 Février 1901 inclusivement tout intéressé pourra former des réclamations contre lesdites listes.

Celles de ces réclamations qui auront pour objet des inscriptions, ou des radiations, des rectifications, etc., seront reçues au Secrétariat de la Préfecture.

Les réclamations fondées sur la capacité légale des électeurs devront être déposées au Parquet du *Tribunal civil de Lille.*

Toutes les réclamations seront accompagnées de pièces justificatives.

Il suffira pour être admis sur la liste des électeurs de produire des titres authentiques constatant la qualité de Français, vingt-cinq années d'âge, trois années de domicile dans la circonscription du Conseil et l'exercice de la profession depuis plus de cinq ans.

Art. 3. — Les patrons, les contremaîtres, chefs d'ateliers et les ouvriers inscrits sur les listes électorales provisoirement arrêtées, et ceux qui y seront portés en vertu de décisions du Conseil de Préfecture et d'arrêtés du Tribunal civil, sont convoqués :

1° Les contremaîtres, chefs d'ateliers et ouvriers, pour le dimanche *24 Février 1901, de neuf heures* du matin à midi.

2° Les patrons, pour le lendemain lundi 25 Février 1901, également de neuf heures du matin à midi.

A l'effet d'élire le nombre de prud'hommes indiqué dans le tableau qui se trouve annexé au présent arrêté.

Art. 4. — Les assemblées électorales seront présidées par M. le maire de Tourcoing, par ses adjoints ou par les conseillers municipaux qu'il aura désignés à cet effet.

Les scrutateurs seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents sachant lire et écrire.

Le président et les scrutateurs composant le bureau choisissent le secrétaire.

Art. 5. — Les choix pour la nomination des Prud'hommes ne pourront porter que sur des électeurs âgés de trente ans accomplis et sachant lire et écrire.

Au premier tour de scrutin, nul candidat ne sera proclamé élu s'il n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour qui, le cas échéant, aura lieu le même jour de trois à six heures du soir, la majorité relative suffira.

Art. 6. — Des cartes ou lettres d'avis seront délivrées à l'avance, par les soins de M. le maire de Tourcoing, à tous les électeurs.

Les électeurs de la première et de la troisième catégorie se réuniront à l'Hôtel-de-Ville à Tourcoing ; ceux de la deuxième catégorie au Palais de Justice, salle de la Justice de Paix ; et ceux de la quatrième catégorie à la Bourse de Commerce.

Art. 7. — MM. les maires des communes comprises dans la circonscription du conseil de prud'hommes, de Tourcoing, sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché immédiatement.

Le préfet du Nord,
L. VINCENT.

Membres patrons sortants :
1re catégorie : Un membre, Joseph Lemaire-Caulliez.
2e catégorie : Un membre, Louis Destombes.
3e catégorie : Un membre, Victor Lemettre.
4e catégorie : Un membre, Henri Delahousse.

Membres ouvriers sortants :
1re catégorie : Un membre, Jules Lefebvre.
2e catégorie : Un membre, Henri Quivron.
3e catégorie : Un membre, Delph. Dumortier
4e catégore : Un membre, Léon Clerson.

Conférence à l'Hospice général

Victor Hugo, sa vie, son œuvre, tel a été le sujet traité par M. Caré, instituteur, rue du Conditionnement.

Cette causerie, si profonde en apparence, a été si bien mise à la portée de l'auditoire, que celui-ci a suivi avec le plus vif intérêt l'entretien sur le plus grand poète français de tous les temps.

Entrant dans le vif de son sujet, le conférencier a fait un parallèle frappant entre Victor Hugo et Napoléon, deux grands noms qui ont dominé le siècle qui vient de finir.

Parlant de la gloire et de la popularité de ces deux grands hommes, il montre qu'il y a antithèse entre ces valeurs, dont l'une fut un génie destructeur et l'autre un génie bienfaisant.

M. Caré prouve le bien fait par Victor-Hugo, en le montrant, toute sa vie, luttant pour les grandes idées de liberté, de progrès social et de bonheur universl.

C'est surtout par ses écrits que le conférencier fait voir Hugo comme étant l'apôtre sublime de la justice, de la clémence et du pardon.

Des extraits de ses œuvres sont lus avec beaucoup d'expression et les auditeurs éprouvent un réel plaisir à partager les sentiments généreux du grand poète.

Ces lectures sont tirées de tous les genres de la littérature française, abordées par l'écrivain célèbre. Dans tous, Victor Hugo excelle, mais surtout dans la poésie lyrique qui atteint avec lui le haut de l'échelle littéraire.

M. Caré, voulant combattre la lecture de beaucoup de romans-feuilletons, tous plus ineptes les uns que les autres, et dont se nourrissent malheureusement, trop de jeunes cerveaux, cite un certain nombre d'œuvres de Victor Hugo qui peuvent être mises entre les mains de nos jeunes gens.

Comme pièces en vers, il donne : les Feuilles d'automne, les Voix intérieures, les Chants du crépuscule, les Rayons et les Ombres, et, parmi les romans : Notre-Dame de Paris, Quatre-vingt treize et les Misérables.

Pour terminer, le dévoué conférencier a fortement engagé son auditoire à lire les œuvres citées plus haut, pour mieux s'inspirer des idées du poète, apprendre par suite à devenir meilleur et à travailler dans la limite de ses forces, au perfectionnement et au bonheur de la société

Nos meilleures félicitations à M. Caré qui a su laisser de côté ce qu'il y a de sec et d'aride en fait de biographie, pour ne s'attacher qu'à intéresser son public tout en lui mettant sous les yeux une belle page de morale sociale.

Saisie de viandes impropres à la consommation. — M. Moigneu, vétérinaire inspecteur des denrées alimentaires, a saisi hier matin à l'abattoir 2 vaches atteintes de maigreur ; un taureau tuberculeux et deux quartiers d'un cheval gangrené.

Ces viandes impropres à la consommation ont été enfouies.

Servante infidèle. — Dans le courant de décembre dernier, Mme veuve Vandexel du *Café National*, rue St-Jacques, engageait une jeune servante qui se présenta munie du reste des meilleurs certificats. Cette fille, Marie Sallens, 20 ans, originaire de Bruges disparut furtivement il y a quelques jours en emportant des bijoux : bracelet, bague, broche et divers objets de toilette de femme, le tout d'une valeur de 500 fr.

Plainte a été déposée à la police qui a recherché vainement la voleuse *que l'on croit réfugiée* à Courtrai.

Accidents du travail. — M. Degouy Paul, 29 ans, teinturier chez M. François Masurel frères, à Francs, est tombé en portant un seau d'eau bouillante et en a reçu le contenu *sur le pied droit. Docteur Leduc. 6 à 7 jours.*

— Mlle Blanche Deconinck, 47 ans, rattacheuse chez M. Alphonse Six, rue du Flocon, a été coupée aux mains par une corde à broche. Docteur Vienne, 4 jours.

— M. Henri Duhayon, 39 ans, navetier, chez M. Delnatte, fabricant de navettes, rue de Mouvaux, *a été brûlé aux paupières et à la cornée* de l'œil gauche, par l'explosion d'une poche à gaz d'un moteur. Docteur Bettremieux, quelques jours.

— M. Jules Delescluse, 39 ans, manœuvre à l'usine à gaz, a contracté un effort du poignet droit en levant un sac de coke. Docteur Cuisset, 8 jours.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : huîtres 400 k, marée 300, harengs 500, pommes de terre 200, carottes 100, pommes 150, poires 25, poireaux 30 bottes, fromages 75 k.

Vol de lapins. — Dans la nuit du 8 au 9 courant, les clapiers de MM. Charles Dobbels et Paul Baert, rue des Bonnets, ont été dévalisés par des maraudeurs qui ont enlevé trois lapins *dans le premier et cinq dans le second.*

Remerciements aux pompiers. — M. Masquilier, commandant la compagnie des Sapeurs-Pompiers a reçu la lettre suivante :

« Reconnaissant du zèle et du dévouement apporté par les hommes de votre compagnie lors de notre incendie du 2 courant, nous vous remettons inclus la somme de francs cinquante pour leur caisse de corps.

» Pour la société anonyme de traction automobile,

» (Signé) E. NICOLE, FAVEUR. »

Partie de Coqs. — Dimanche 13 janvier 1901, il se jouera, à Menin, une des plus belles parties de coqs de l'année 1901 : la société de l'Abattoir, de Menin, contre M. Louis Grau, de Tourcoing.

Plumes pour plumes pour 200 francs.

Vient de paraître : *Le Guide complet de Tourcoing* (avec plan détaillé de la ville), contenant :

Renseignements administratifs et divers — Bureaux de la Mairie — Services divers de la Ville — Instruction publique — Etablissements charitables et de bienfaisance — Tribunaux — Administration de l'Etat et du Département — Services publics divers — Tarif de l'Octroi — Concessions des Cimetières — Etat indicatif des Rues.

En vente au bureau du journal, à Tourcoing). — Prix : 75 centimes.

MOUVAUX

Réunion de commission. — La commission pour la révision de la liste électorale s'est réunie jeudi soir, à 5 heures à la mairie.

Une soirée populaire à l'Ecole municipale de filles. — Mercredi dernier, a eu lieu à l'Ecole municipale filles, une veillée populaire, organisée par la sympathique et dévouée directrice d'école : Mme Bulte, Plus de 300 personnes se pressaient dans la magnifique salle de l'Ecole maternelle. Au premier rang nous avons remarqué : MM. Vincent, maire ; Carlier et Duhem, adjoints ; plusieurs membres de l'administration municipale ; Mme Desnoulet, directrice d'école maternelle ; M. Pudepièce, directeur d'école et Mlle Léopoldine Renaut, présidente de l'Association des Anciennes élèves.

Les chœurs, les monologues et les saynètes : « Le Pot au feu » et « l'Employée » admirablement rendus ont soulevé les applaudissements du public charmé.

La petite Angèle Vanoverbek, a récité son monologue : « Ma sœur se marie », avec un naturel si vrai que les assistants lui ont fait une véritable ovation.

Il nous a été donné aussi d'entendre pour la première fois Mme Bulte. Sa causerie « l'Economie » faite d'une façon simple, avec une grande facilité de parole et une admirable diction, a été très goûtée de l'auditoire. La soirée s'est terminée à 9 heures 1/2.

Nous présentons à Mme Bulte et à ses jeunes artistes nos félicitations et nous espérons qu'elles nous procureront encore le plaisir de les entendre et de les applaudir.

LANNOY

Commission cantonale de statistique. — Sont nommés membres de la commission cantonale de statistique : MM. les maire de Lannoy et des communes du canton ; le conseiller général ; le conseiller d'arrondissement ; le juge de paix ; Henri Stien cultivateur, à Chéreng ; Jean Derache, de Leers ; Augustin Masquelier, adjoint au maire de Willems ; Edmond Masquelier, de Fiers ; Théodore Delmazure, d'Annappes ; Maurice Duquesne, d'Annappes ; Paternosse, Grand-Baisieux ; Lafargue, receveur d'enregistrement, à Lannoy.

LILLE

L'Ecole des Arts-et-Métiers de Lille. — La Commission de l'armée a adopté le projet de loi tendant à conférer la dispense édictée par l'article 23 de la loi de 1889 aux élèves de l'Ecole des Arts-et-Métiers de Lille, nouvellement créée.

L'affaire Multier

M. de Cosnac, juge d'instruction, va, d'ici à la fin de la semaine, clore sa procédure en ce qui concerne l'affaire Multier.

Cette affaire, qui date déjà de onze mois, a fait, on se le rappelle, beaucoup de bruit. M. Multier, juge-doyen à Lille, fut accusé, par M. Bourgoint, huissier, rue Montmartre, à Paris, d'avoir dilapidé la fortune de son beau-fils, M. Henri Haertel, fils de Mme Multier, directeur d'une fabrique de bicyclettes à Pornichet.

Dans un long mémoire adressé au garde des sceaux, M. Bourgoint accusait M. Multier d'enlèvement du jeune Haertel, alors que celui-ci était mineur, de mauvaise gestion de la fortune de *son pupille, de faux destinés à masquer des dé*tournements, etc.

M. Multier et sa femme furent arrêtés. Mais bientôt une ordonnance de non-lieu fut rendue en faveur de Mme Multier et l'instruction devant être longue, M. Multier fut remis en liberté provisoire.

L'instruction a été longue, en effet, puisqu'elle a duré onze mois. Des quarante et quelques pièces arguées de faux par le mémoire, M. de Cosnac n'en a retenu que cinq ou six se rapportant à des sommes insignifiantes, et encore la falsification est-elle douteuse.

Ce sont des mémoires d'heures de travail faites par des ouvriers et où les chiffres ont été surchargés, peut-être pour faire droit aux réclamations des intéressés.

M. et Mme Multier sont mandés une dernière fois chez le juge, qui, après les avoir entendus, rendra son ordonnance définitive vendredi ou samedi.

VOL AVEC EFFRACTION
Boulevard des Ecoles

Des malfaiteurs se sont introduits la nuit dernière, chez Mme veuve Cromlinck, cabaretière, boulevard des Ecoles, en brisant un carreau de la fenêtre.

Ils ont fracturé un tiroir, dans lequel ils ont trouvé une somme de 8 francs, puis ils ont pris la poudre d'escampette.

Un cambriolage. — M. Georges Leblanc, 24 ans, perceur, 12, boulevard du Maréchal-Vaillant, parti de chez lui pendant un quart d'heure, a constaté que sa porte avait été ouverte. Un voleur avait enlevé sa montre et sa chaîne d'une valeur de 45 fr.

Les vols. — La police du 8e arrondissement recherche un sieur Eugène Rassonne, âgé de 26 ans, sans domicile fixe, pour vol d'une somme de 20 fr. au préjudice de M. Jean Zimmermann, demeurant cité Depuyker, 7.

— Une enquête est ouverte au 7e arrondissement au sujet du vol d'une montre et d'une chaîne en argent d'une valeur de 35 francs, commis au préjudice de Mme Geers, demeurant boulevard Victor-Hugo, 84.

Incendie rue du Vert-Bois. — Aujourd'hui, vers une heure du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. François, agent d'affaires, 18, rue du Vert-Bois.

Le feu s'est déclaré dans une cheminée de chambre inoccupée. M. François habite le 1er et le 2e étage avec ses trois filles et une servante, Hélène Servin.

C'est cette dernière qui a donné l'alarme. — Les filles de M. François avaient senti de la fumée et en avaient recherché la cause sans la trouver.

Les dégâts s'élèvent à 500 francs. Il y a assurance.

Les pompes de la mairie et de la caserne Malus se trouvaient sur les lieux.

M. Chauvin, commissaire de permanence, était présent.

Les accidents. — Un mécanicien, M. Charles Delcroix, âgé de 40 ans, demeurant à Somain, conduisait mercredi le train 2528, lorsqu'en passant au garage de Roubaix-Tourcoing, il tomba à bas de sa machine.

Heureusement que celle-ci marchait à très lente allure, de sorte que le mécanicien ne se fit pas grand mal.

Relevé aussitôt, il fut dirigé sur Lille où il reçut à la gare les soins d'un docteur.

Celui-ci n'a constaté qu'une plaie contuse sans réelle gravité au sommet du crâne.

La victime de cet accident a pu regagner son domicile à Somain par le train suivant.

LE NORD

ARMENTIÈRES

Une vieille femme asphyxiée

Jeudi matin, dans la maison Buisine, une fillette Eugénie Boitte, aperçut de la fumée sortant de la maison habitée par Mme veuve Boursier, âgée de 89 ans.

M. Priem, assisté de M. Delebecque, pénétrèrent dans la maison.

Il était temps : Il trouva la pauvre femme sur son lit qu'un lent incendie consumait.

On croit que Mme Boursier, qui avait l'habitude de fumer dans son lit aura par imprudence communiqué le feu à ses draps.

Le crime de Vendeville

M. Séguin, commissaire de police de Croix, a appris, au cours de son enquête, que l'assassin, tout en ne se nommant pas Louis Lefebvre comme il l'avait déclaré, est cependant natif de Croix. Ce serait un individu très mal noté, absent de cette ville depuis plusieurs mois.

DOUAI

Congestion. — Le cocher de M. Caton, maître de verreries, Paul Ducamp, âgé de 53 ans, a été frappé d'une congestion et a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où il a succombé hier vers 3 heures de l'après-midi. M. Ducamp avait perdu sa femme en septembre dernier. Son fils unique s'est engagé il y a quelques jours, dans les mécaniciens de la marine. M. Ducamp, fort connu à Douai, était très estimé.

Mort subite Hier à onze heures du matin, M. Paul Descamps, 55 ans, cocher au service de M. Caton, verrier à Aniche, avait amené du bois au domicile de son patron, rue Morel, 31. Se sentant subitement indisposé, il fut transporté en voiture à l'hôpital où il succomba dès son arrivée. Il avait été frappé d'une congestion pulmonaire.

Explosion à la traction électrique

Hier soir, à six heures et demie, pendant que fonctionnait la machine de la traction électrique des bateaux, un volant de quatre à cinq mètres de diamètre s'est soudainement brisé. Ses éclats, projetés avec une extrême violence, percèrent la toiture et allèrent tomber à plus de cinquante mètres de distance. Par un hasard aussi incompréhensible qu'heureux, le mécanicien et le chauffeur qui se trouvaient dans l'usine au moment de l'explosion n'ont pas reçu la moindre égratignure.

Fenain. — M. Michaux, qui avait été grièvement blessé ces jours derniers en tirant aux moineaux, par suite de l'éclatement du canon de son fusil, vient de subir l'amputation d'une main.

Incendie. — Jeudi, vers une heure et demie de l'après-midi, un incendie s'est déclaré chez M. Hourdequin Georges, boulanger, 120, avenue de Famars.

Le feu avait pris dans une grange, contenant de la paille. Une grande partie du bâtiment a été détruite, toute la paille est perdue.

Les dégâts s'élèvent à 900 fr. Il y a assurance à la *Cie le Soleil.*

Les causes de ce sinistre sont inconnues. Une enquête est ouverte.

Anzin. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans un magasin aux rivets des établissements Cariou-Delmotte. Les dégâts sont peu importants.

Fresnes. — Aux funérailles de M. Louis Culem-Mention, ancien négociant, décédé le dimanche 6 janvier, à l'âge de 85 ans. M. Jules Mary a, en l'absence de M. Wagret, rendu hommage au bienfaiteur de la Fanfare républicaine, au bon citoyen, à l'excellent républicain qu'était M. Culem.

Haulchin. — Le nommé Alphonse Masse, âgé de 40 ans, marchand de haricots à Denain, s'est introduit chez M. Raout, boucher, et y a volé une trentaine de francs. Il a été arrêté presque aussitôt.

Mort victime d'une erreur à Inchy

Dans la journée de mardi, M. Lantoine Hector, dit « Gravelotte », âgé de 66 ans, petit fermier à Inchy, souffrant d'une violente migraine, voulut, pour la calmer, prendre de l'antipyrine ; il se trompa de flacon et absorba de l'arsenic qu'il avait dans une armoire en réserve pour détruire les souris.

Le malheureux fut aussitôt pris de douleurs intolérables et son entourage, affolé, essayant de lui donner des soins, attendit trop longtemps avant d'envoyer chercher un médecin.

Quand celui-ci arriva, au bout de quelques heures, Lantoine était mort et il ne put que constater le décès.

AVESNES

UN ENFANT BRULÉ VIF
A FOURMIES

A Trieux-de-Villers, impasse de la rue du Défriché, habitent les époux Lanthier-Brasseur avec leurs trois enfants : Paul, âgé de 3 ans 1/2 ; Fernand, âgé de 2 ans ; et Marguerite, âgée de 3 mois.

Le père est peigneron au Peignage Anglais. Jeudi, vers onze heures du matin, Mme Lanthier s'absenta pendant un quart d'heure pour se rendre à la boucherie, en fermant la porte à clef et laissant ses trois enfants dans la maison.

Pendant son absence, l'aîné, le petit Paul, alluma du papier au poêle et mit le feu à ses vêtements.

Quand la mère revint, un horrible spectacle s'offrit à ses yeux : le pauvre petit gisait complètement rôti sur le parquet de la première chambre où il était venu se rouler.

La gendarmerie s'est rendue sur les lieux pour ouvrir une enquête.

La douleur des parents est navrante.

DUNKERQUE

Vols. — Deux individus sont montés à bord du steamer *Herald* et pendant que l'un, un nommé Labrousse Gustave parlait au capitaine, le second enlevait dans la cabine du second, une cassette en fer contenant 60 fr. Seul Labrousse a été arrêté, l'autre est activement recherché.

La dernière tempête. — Des neuf bateaux qui se sont échoués à Gravelines pendant la dernière tempête, six sont considérés comme perdus, un le *Jean-Bart* a été renfloué et les deux derniers le seront très probablement sous peu.

Les vols au port. — M. Boutin, commissaire de police a ouvert une enquête au sujet d'un vol de 80 kilos d'orge et d'un sac de figues qu'il a commis sur le port jeudi après-midi. Un des filous, le nommé Salomé a été reconnu.

Accident. — Un ouvrier du port, M. Georges Suywens, est tombé sur le quai et s'est fracturé le bras.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Lens. — Occupé aux ateliers des Mines de Lens, Avranort J.-Bte, 17 ans 1/2, ajusteur, demeurant à Meurchin, s'est donné un coup de marteau sur le pouce droit, se faisant une sérieuse blessure.

SAINT-OMER

Les épidémies dans l'arrondissement

La rougeole sévit avec intensité depuis quelque temps dans la commune de Nordausques. Les écoles ont été fermées en vue d'empêcher la contagion.

La plupart des cas sont heureusement fort bénins. Néanmoins on signale un cas mortel survenu par suite de complications cérébrales et plusieurs autres cas assez graves.

On signale également l'apparition du croup à Blendecques et à Racquinghem.

Les autorités locales ont pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher la contagion.

Helfaut. — Charlemagne Lenoble, 9 ans, a fait une chute sur la glace en glissant et s'est cassé la cuisse.

CALAIS

Arrivées et départs. — L' « Honorable » sir Charles de Rotschild, est débarqué hier après-midi par le second paquebot. Il est parti pour Naples *via* Paris par l'express de 3 heures.

Le baron Erlanger, arrivé par le deuxième paquebot est parti pour Paris par l'express correspondant.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille
Audience du 10 janvier 1901

Présidence de M. Martin, *vice-président* — Ministère public : M. Le Guérou-Kérisel.

Les vols de la gare de Lille. — Nous avons, dans les premiers jours de décembre, relaté l'arrestation d'un employé aux ateliers d'Hellemmes, Eugène Wilmet, 33 ans, *qui avait été surpris par le* sous-chef de gare, M. Cattelle, au moment où, vers la fin de novembre, il s'emparait d'un colis postal assez volumineux.

A la suite de cette découverte, l'enquête avait démontré que Wilmet emportait à son domicile, à Ascq, le produit de ses larcins.

Une perquisition faite chez lui n'avait amené aucun résultat ; mais continuée dans les champs environnant sa demeure, on y avait trouvé une foule d'objets, ballots de toile, cartons, sacs pleins de linge, valises, bicyclettes, enfin tout un bazar.

Un sieur Debouvries, journalier à Ascq, avait alors aidé Wilmet, déjà soupçonné et interrogé par le commissaire spécial, à cacher les objets volés. Nous avons annoncé son arrestation et sa mise en liberté provisoire.

Wilmet était un très bon employé, mais depuis deux ans, comme il en a fait l'aveu, il se livrait au vol et accumulait chez lui les objets volés sans jamais, paraît-il, en profiter. C'était, semble-t-il, une manie chez lui.

Quant à Debouvries il prétend avoir agi de bonne foi. Wilmet lui avait demandé de cacher les objets pour lui éviter des ennuis avec la police à la suite de la découverte des vols de la gare. Il avait eu foi en l'honnêteté de l'employé qu'il n'aurait jamais pu soupçonner être un voleur.

Le tribunal, après s'être retiré pour délibérer, a déclaré Wilmet *coupable de vol, Debouvries coupable de complicité*, ajoutant qu'il y avait lieu de faire dans une large mesure, notamment en ce qui concerne Wilmot, la part des circonstances atténuantes.

Les aveux complets de Wilmet, sa conduite des plus régulières, la façon dont il accomplissait ses vols sans en tirer profit, démontrent en effet l'*affaiblissement de ses facultés mentales* et sont une cause d'atténuation.

Wilmet a été condamné à quatre mois de prison, Debouvries à un mois. A tous deux le tribunal a accordé le sursis.

AFFAIRES DIVERSES

Vols. — Pour vol de bobine de laine dans son atelier, 15 jours de prison, sursis à Marie Vandesteine, de Roubaix — 2 mois, sursis, à Omer Arjée, vol de liqueurs au préjudice d'un cabaretier de la *rue du Vieux-Marché-aux-Moutons*, à Lille — 8 jours, sursis, à Omérine Danel, servante, pour vol de deux foulards et d'une chaîne de montre à son patron, *M. Guénat, cabaretier, à Lille* — 25 fr. d'amende à Marie Dewilde, femme Deschryver, cabaretière à Armentières, pour complicité de vol par recel de pommes de terre.

— Acquitté Philibert Cornu, soupçonné du vol de deux griffons à M. Dutrot, rue Gambetta à Lille. — Georges Caron, repris de justice, 3 mois de prison, pour vol au camion, parvis Saint-Michel, à Lille.

Falsification de lait. — Ont mis de l'eau dans leur lait, Apolline Mullier, Valérie Flipo et Pierre Speebrouck, 25 fr. d'amende à la première, 40 fr. à chacun des deux autres.

QUELQUES MOTS DE REPONSE

Mon dernier article sur le Chlorhydrate de Pilocarpine et sur le moyen de faire repousser les cheveux m'a valu une avalanche de lettres.

De toutes parts on m'écrit : « Le remède de la calvitie est-il vraiment trouvé ? Nous n'osons pas croire aux résultats merveilleux que vous proclamez ; n'est-ce pas une réclame que vous avez voulu faire à la Sève capillaire du professeur Busch ? »

Allons ! voilà bien le scepticisme moderne ? On ne peut plus proclamer une découverte, rendre hommage aux travaux d'un savant comme M. Busch, constater les résultats obtenus à force de patience, constatés déjà d'ailleurs par des milliers d'attestations authentiques et irréfutables, sans être accusé aussitôt d'avoir chéqué. Eh bien, je le déclare sur l'honneur, je n'ai pas touché un centime pour l'article que j'ai écrit l'autre jour.

Si j'ai relaté les résultats étonnants que donne la Sève capillaire Busch pour arrêter la chute des cheveux et les faire repousser à tout âge et quelle que soit l'ancienneté du mal, c'est que, comme saint Thomas, j'ai vu et touché ; c'est d'ailleurs que ce produit est conçu sur des bases absolument scientifiques.

A tous les chauves, à tous ceux dont les cheveux tombent ou sont rongés de pellicules, dont le cuir chevelu est atteint d'affections plus ou moins graves, j'ai dit : « Voilà les récentes découvertes de la science en ce qui touche la régénération, l'entretien, la beauté du système pilaire ; voilà les résultats que donne la Sève capillaire du professeur Busch, composée d'après les derniers progrès. Ecrivez-lui votre cas, ou allez à son laboratoire, 10, rue des Bons-Enfants, à Paris, il vous donnera gratuitement le moyen de retrouver en peu de temps votre chevelure. »

Mais que mes lecteurs profitent ou non de mon conseil, je n'en aurai pas un cheveu de plus ni de moins sur la tête.

Docteur H. MARCENNES.

CONNAISSANCES UTILES

L'eau oxygénée contre les taches de rousseur

Le meilleur moyen de faire disparaître les éphélides est d'employer l'eau oxygénée ; matin et soir, on applique sur les taches, pendant cinq minutes, un tampon d'ouate imbibé d'eau oxygénée. Pour calmer l'irritation et l'écaillement de la peau produite par ce traitement, on fait une onction avec la lanoline, ou on lave avec une solution de glycérine boriquée.

Bonhomme FRANKLIN.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Amand-Henri PATTYN

décédé à Tourcoing, le 9 janvier 1901, dans sa 63e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux VIGILES DES MORTS qui seront chantées le Vendredi 11 courant, à quatre heures et demie, et aux CONVOI et SERVICE qui auront lieu le Samedi 12 courant, à huit heures, en l'église de Notre-Dame.

Inhumation au cimetière du Pont-de-Neuville.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nationale, 132, à 7 heures 3/4.

TOUTE COMMANDE de lettres mortuaires ou d'obits, donne droit à un AVIS GRATUIT dans le journal.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

MALADIES de l'ESTOMAC. — Poudre digestive du Docteur Merlier, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lannoy, **Roubaix.**

ASTHME ET CATARRHE Guéris par les CIGARETTES ou la POUDRE **ESPIC** Oppressions, Toux, Rhumes, Névralgies [illegible]

Docteur Merlier, 148, rue de Lannoy. — *Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 8 heures.*

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 51 LILLE

Le gérant : A. LECLERCQ.

THÉ CHAMBARD Se Méfier des Contrefaçons

BOURSES ET MARCHÉS — SPECTACLES ET CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE TOURCOING

Théâtre de Tourcoing, rue du Tournai, 18. — Direction Alexandre, fils (2e année). — Dimanche prochain 13 janvier, avec le concours de Mlle Hatier ; MM. Bayel, Cartier. — Deux chefs-d'œuvre du répertoire lyrique.

LA FILLE DU RÉGIMENT
Opéra comique en 2 actes. — Musique de Donizetti.

LE CHALET
Opéra comique en un acte. — Musique d'Adam.
Orchestre complet sous la direction de M. Paul Mager.
Prix des places ordinaire. — La salle sera chauffée.

Grand-Théâtre de Lille, Direction Bourdette. — Vendredi 11 janvier. Bur. à 7 h. 1/2. — Rid. à 8 heures. L'Etincelle, comédie en un acte. — Le Pain du ... [illegible], opérette lyrique en six tableaux.

Samedi 12 janvier. — Tournée Baret. — La Robe rouge.

PETITE CORRESPONDANCE

Philippe, à Lille. — Oui à vos trois questions. — H. V. B. — L'amnistie n'est pas applicable aux [illegible]

Le PAYSAN.

Etat-Civil de Roubaix

[illegible]

rent, rue du Fontenoy, 127 — Alfred Lefebvre, rue Lacroix, 145 — Ernestine Meupreuve, rue Archimède, 41 — Louise Verhelst, rue St-Louis, [illegible] — Jules Liévin, rue de Maufait — Marie Declercq, rue des Fleurs, [illegible] — Gustave Mandere, rue Longues Haies, 241 — Lucienne Carette, rue de la Mekellerie, 152.

Décès. — Maria Vermeulen, 23 ans, rue des Fleurs. — [illegible] 27 — Raymonde Motte, 3 mois, rue de la Redoute, 151 — Pauline Bekaert, 3 mois, rue Turgot, 70.

Mariage. — Paul Waymel, 30 ans, directeur de brasserie à Lille et Louisa Delattre, 21 ans, sans prof., rue Mimerel, 37.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 1 janvier

Naissances. — Caillewaert Simonne, rue Auber, 153 — Prouvost Julien, à la Maternité — Degrave Marie, rue d'Anor, 36 — Liagre Gaston, rue de [illegible] — Verkasteri Emilienne, rue du Dragon, 66 — Vanderhaeghe Charles, rue Ingres.

Décès. — Vandenbossche Stéphanie, 64 ans, rue Marceau, 13 — Pattyn Amand, 62 ans, rue Nationale, 132.

Mariage. — Charles Dalle, 24 ans, industriel et Hélène Dupree, 21 ans, sans profession.

MARCHÉS DE LILLE

Lille, 10 janvier 1901.

[illegible]

MARCHÉS DE PARIS

Paris, 10 Janvier 1901.

[illegible]

BLÉS. — Tendance faible

Janvier	[illegible]	[illegible]	M.-A.	[illegible]
Février	[illegible]	[illegible]	4 Mai	[illegible]

SEIGLE. — Tendance calme

Janvier	[illegible]	[illegible]	M.-A.	[illegible]
Février	[illegible]	[illegible]	4 Mai	[illegible]

AVOINES. — Tendance lourde

Janvier	[illegible]	[illegible]	M.-A.	[illegible]
Février	[illegible]	[illegible]	4 Mai	[illegible]

HUILES DE LIN. — Tendance calme

HUILES DE COLZA. — Tendance ferme

SUCRES BLANCS. — Tendance soutenue

ALCOOLS. — Tendance soutenue

[illegible]

Marché aux bestiaux de la Villette

[illegible]

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing
du 10 Janvier 1901

COTE OFFICIELLE DES PEIGNÉS
(Cours établis sur la moyenne des prix vendus)
Type unique

TERME	COURANT Cote préc.	COURANT Cote jour	ANCIEN Cote préc.	ANCIEN Cote jour	Cote préc.	Cote jour
Janvier 1901	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Février	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mars	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Avril	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mai	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Juin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Juillet	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Août	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Septembre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Octobre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Novembre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Décembre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Tendance soutenue.

AFFAIRES TRAITÉES

Février	5.000	à	[illegible]
[illegible]	[illegible]	à	[illegible]
[illegible]	[illegible]	à	[illegible]
Juin	5.000	à	[illegible]
Total	65.000		

Anvers. — Kilos 115.000 — Mars, 6.075. [illegible]

BOURSE DE LILLE
Du 10 janvier

Actions minières

MINES	Cᵉ préc.	Cᵉ jour	Offres	Demandes
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

BOURSE DE PARIS

3 o/o	[illegible]	V. Paris	[illegible]
3 o/o am.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 1/2 1894	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Banq. de France	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Comp. d'Escom.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	Ville Bordeau	[illegible]
Société Généra.	[illegible]	Ville Lille	[illegible]
Est	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paris-L.-Médit.	[illegible]	Ville de Lyon	[illegible]
Midi	[illegible]	Foncières	[illegible]
Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Orléans	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ouest	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaz Parisien	[illegible]	Communal	[illegible]
Transatlantique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Suez	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Omnibus Paris	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Egypte	[illegible]	Banq. hypothéc.	[illegible]
Hongrois	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Russe	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Italien	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Turc	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]